



66^{ème} Session de la Commission des Stupéfiants

Déclaration du Royaume du Maroc lors du débat du Segment Général

Prononcée par

M. Azzeddine FARHANE, Ambassadeur, Représentant Permanent

Vienne, 13-17 mars 2023

Monsieur le Président,

Je voudrais tout d'abord vous féliciter pour votre élection à la présidence de la Commission et pour la manière avec laquelle vous dirigez nos travaux, **avec sagesse et sérénité et responsabilité.**

Comme vous l'avez constaté ce matin, Madame l'Ambassadeur de l'Algérie a consacré sa **déclaration pour calomnier mon pays par des accusations aussi infondées que ridicules, dérogeant ainsi à la règle de bienséance et à l'esprit de sérénité de nos débats.** A cet effet, ma délégation souhaite faire part à cette auguste Assemblée des éclaircissements suivants :

- 1. L'Algérie nous a toujours habitué à cette posture de victimation dans sa relation avec le Maroc, à tel point que tout mal qui touche l'Algérie est systématiquement imputé au Maroc. Cette fixation sur mon pays procède d'une obsession malade et grotesque. Il s'agit, en fait, d'un stratagème propagandiste éhonté et obsolète auquel recourt l'Algérie, de manière récurrente, pour dévoyer l'opinion publique locale et internationale des vrais problèmes qui rangent ce pays voisin ;**
- 2. Vous n'êtes pas sans savoir, honorables délégués ici présents dans cette salle, que l'Algérie a rompu unilatéralement ses relations diplomatiques avec le Maroc et que la frontière maroco-algérienne est fermée depuis plus d'un quart de siècle. Les autorités algériennes ont, en effet, pris toutes les mesures que vous pouvez imaginer pour hermétiser cette frontière en creusant des tranchées profondes et en érigeant des murs. Ces dispositions sont appuyées, de surcroît, par une sur-militarisation de ses zones frontalières ;**
- 3. Si, comme l'Algérie le prétend, il y a un pseudo trafic de drogues vers l'Algérie au travers des zones frontalières avec le Maroc, cela signifierait que les autorités algériennes font preuve de bienveillance à l'égard des trafiquants des drogues ;**
- 4. La chronique algérienne est trop souvent défrayée par des scandales et autres faits divers qui attestent sans équivoque que l'Algérie n'est pas victime de trafic de drogue provenant de l'étranger, comme elle s'efforce vainement de le faire croire. L'Algérie est plutôt productrice, actrice et initiatrice de plusieurs trafics de drogues et de stupéfiants de diverses natures ;**

Monsieur le Président ;

- 5. N'en déplaise à la représentante de l'Algérie, les rapports de l'ONUDC et de l'Organe International de Contrôle des Stupéfiants (OICS) n'ont jamais singularisé le Maroc comme pays qui inonde l'Algérie de cannabis. Pour la bonne gouverne de l'Ambassadeur de l'Algérie, je l'invite à lire le rapport 2022 de l'OICS, ou il n'est signalé qu'une quantité de 724 kg de kif qui aurait été saisie par l'Algérie durant le premier semestre 2022 ;**
- 6. A contrario, les autorités marocaines ont saisi, pour la seule année 2022, quelque 2.838.069 unités de substances psychotropes en provenance, principalement de l'Algérie, soit une augmentation de 75% par rapport à 2021.**

Monsieur le Président,

- 7. Ma délégation souhaite rappeler que la question de la culture du cannabis a toujours été traité par mon pays, avec transparence et détermination, loin de toute surenchère stérile ;**

8. En effet, et suite à l'adoption par notre auguste Commission, il y a deux ans, de la recommandation de l'OMS portant sur le reclassement du cannabis en vue de permettre son utilisation à des fins médicales et scientifiques, le Maroc a promulgué, en 2021, la loi 13-21 sur les usages licites du cannabis, qui vise à encadrer l'ensemble des activités liées à la culture, la production, l'industrialisation, le transport, la commercialisation du cannabis et des produits dérivés destinés exclusivement aux usages industriels, médicaux et scientifiques ;
9. Cette loi, qui a instauré un système rigoureux de contrôle et de traçabilité appuyé de sanctions à l'encontre des personnes enfreignant ses dispositions, vise à réduire l'offre en convertissant les cultures illégales en cultures légales, encourager l'industrie pharmaceutique à développer des produits et médicaments à base de cannabis. Il s'agit également d'intégrer la population dans le processus de développement ;
10. A cette occasion, j'invite toutes les délégations et particulièrement la représentante de l'Algérie à prendre part au side event qui sera organisé demain par le Maroc, en partenariat avec l'ONUDC, sur l'expérience du Maroc en matière de mise en œuvre de la recommandation de l'OMS portant sur le reclassement du cannabis en vue de permettre son utilisation à des fins médicales et scientifiques ;
11. L'objectif étant de faire part de la démarche du Maroc et sa stratégie de lutte contre la drogue conformément au système international du contrôle de stupéfiants, qui tend à intégrer les décisions et recommandations des instances de ce système qui elles-mêmes tiennent compte de l'évolution de la connaissance scientifique ;

L'Algérie, faisant fi des obligations qui lui incombent au titre des conventions internationales sur le contrôle des drogues, se refuse à toute coopération bilatérale avec le Maroc. Une coopération qui aurait permis aux services compétents dans les deux pays de coordonner leurs efforts et lutter efficacement contre les réseaux transfrontaliers du crime et contre tous les genres de trafic ;
12. Ces faits et ces éléments démontrent bien que l'Algérie soit Etat partie des Conventions internationales qui forment le corpus juridique international sur le contrôle des drogues, elle s'abstient, malheureusement, de mettre en œuvre ses engagements et n'admet pas l'évolution de la science et de la médecine. Elle ne voit dans les travaux de notre Commission qu'une occasion de susciter des polémiques stériles et contreproductives, alors que nous sommes invités tous, selon le principe de la responsabilité commune et partagée, à renforcer la coopération sous-régionale, régionale et internationale pour relever ensemble les défis du problème mondial de la drogue ;
13. Alors que les efforts du Maroc sont loués par les partenaires régionaux et internationaux, les responsables algériens continuent d'instrumentaliser, à des fins éminemment politiciennes, le phénomène du trafic des drogues, qui, comme on en convient tous, fait partie des crimes transnationaux et nécessite de notre part un engagement affirmé, des actions concertées et coordonnées, loin de toute approche exigüe et non collaboratrice ayant des soubassements idéologiques et politiques. Le verbiage et le show propagandiste stérile et grotesque ne serviront pas malheureusement l'action commune de la communauté internationale dans la lutte contre le problème mondial de la drogue.

Je vous remercie pour votre attention